

Au Kremlin-Bicêtre, le mardi 4 juin 2024

Ref. : 2024-080

Objet : modalités d'exercice et rôle des radio-pharmaciens.

Madame, Monsieur,

Le Conseil National Professionnel (CNP) de la Pharmacie a pour objet l'élaboration de bonnes pratiques, la formation et la collaboration avec les instances. C'est dans ce cadre que le Syndicat National des Radiopharmaciens (SNRPH) et la Société Française de Radiopharmacie (SoFRA) ont élaboré, sous l'égide du CNP Pharmacie, un document.

Après de nombreux travaux, le CNP Pharmacie a validé, en Assemblée Générale, un document explicatif sur les modalités d'exercice et le rôle des radio-pharmaciens selon les activités de médecine nucléaire en mention A et B. Ce document a été conçu à destination des ARS pour les instructions d'autorisation d'activités de soins. Il est en pièce jointe du présent courrier.

Nous espérons que ce document explicatif vous sera utile et nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments,

Jocelyne Wittevrongel,

Présidente du CNP Pharmacie

